

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DU JEUDI 4 MAI 2017  
A LA SALLE DU MONDE A GRANDVAUX**

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 20h45)

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR.

**APPEL NOMINAL**

Le Président procède à l'appel nominal.

PRESENTS :	6 membres au Comité de direction : MM. Christophe Chappuis, Jean-François Chevalley, Mauro Contardo, Jean-Paul Demierre, Killian Duggan et Jean- Paul Favre	6
	16 membres au Conseil intercommunal selon la liste de présence	16
ABSENTS EXCUSES :	MM. Charles Chappuis, Gérald Chappuis, Martial Vurlod, Marc-André Cossy	4
ABSENTS NON EXCUSES :	Monsieur Serge Jaunin et Madame Sandra Stocco	2
TOTAL		22

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La majorité absolue est à 12.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil intercommunal APOL
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2016
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 01/2017 – Comptes APOL 2016
6. Préavis N° 02/2017 – Rapport de gestion 2016
7. Préavis N° 03/2017 – Préavis relatif aux compétences financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires
8. Préavis N° 04/2017 – Préavis relatif à l'autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction
9. Préavis N° 05/2017 – Préavis fixant les rétributions du Comité de direction
10. Communications du Comité de direction
11. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **2. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE CONSEIL INTERCOMMUNAL APOL**

Monsieur Patrick Suter étant démissionnaire, Madame Charlotte Clerc le remplace au sein du Conseil intercommunal APOL. Madame Charlotte Clerc est assermentée.

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, donne lecture du texte d'assermentation et procède à l'assermentation de Madame Charlotte Clerc.

## **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2016**

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Il n'y a pas de demande de modification, le procès-verbal est adopté à la majorité, une abstention et aucune voix contraire.

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, informe que le 3 mai 2017, le Conseil intercommunal a eu la visite préfectorale pour le contrôle des dossiers. Monsieur le Préfet s'est déclaré satisfait de la tenue des documents.

Monsieur Olivier Paschoud apprend ce soir la démission de Madame Nadège Porta (CC Bourgen-Lavaux) du Conseil intercommunal APOL et de la Commission de gestion. Par conséquent, il demande aux bureaux des différentes communes de bien vouloir communiquer ce genre d'information. De ce fait, aucun remplaçant n'a été nommé et, à fortiori, assermenté.

#### 5. PREAVIS N° 01/2017 – COMPTES APOL 2016

Monsieur Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, demande à Madame Florence Gross de donner lecture du Rapport de la Commission de gestion.

M. le Président passe en revue les Comptes 2016, page par page, de la page 1 à la page 22.

En pages 12, Madame Catherine Desaulles demande des précisions concernant la refacturation des prestations de Police à chaque commune (Comptes 611.4361.01 à 611.4361.05).

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, précise que, lors de grosses manifestations, par exemple Cully Jazz ou la Fête des Vendanges de Lutry, les prestations de police sont refacturées aux communes concernées. Ces prestations sont souvent liées à la sollicitation de la police pour le stationnement et la sécurité lors de la manifestation. Quant à Urban Trail, les prestations sont également refacturées à la commune qui les refacture elle-même à l'organisateur.

Pour des petites manifestations, c'est la commune concernée qui décide si elle refacture les prestations ou non. Ainsi, dans certaines communes, si c'est une manifestation d'une société locale, en principe la commune ne refacture pas. En revanche si c'est une manifestation d'un privé, les prestations sont refacturées.

Monsieur Claude Perret demande si, pour le compte 611.3185.01 : Frais de poursuite, s'élevant à CHF. 44'032.43 l'argent va rentrer un jour.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, répond que le volume des frais de poursuite est bien entendu lié au volume des amendes. Lors de non-paiement des amendes, la procédure de Poursuite suit son cours jusqu'au bout de la procédure de recouvrement. Force est de constater cependant que nous sommes confrontés à de plus en plus de mauvais payeurs.

M. le Président continue de passer en revue les Comptes 2016, page par page. Aucune question n'est formulée durant ce passage en revue du solde des pages.

Le Président ouvre la discussion générale sur le préavis et les Comptes 2016.

La parole n'est plus demandée.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport relatif au Préavis N° 01/2017 et il est procédé au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis N° 01/2017 – Comptes 2016 présenté par le Comité de direction,
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

par 16 voix à l'unanimité, aucune abstention et aucune voix contraire,

**d'approuver** tel que présenté les Comptes 2016 de l'Association Police Lavaux (APOL)

**6. PREAVIS N° 02/2017 – RAPPORT DE GESTION 2016**

Chacun a reçu le Rapport de gestion 2016. Il n'est pas procédé à sa relecture.

Etant donné le volume de ce Rapport de gestion, le Président renonce à faire du page par page et passe directement aux questions.

Monsieur Pierre Bonjour voit dans le rapport les 3 postes de police et il connaît bien le poste principal de Lutry. Il demande comment fonctionnent les 2 autres postes en termes de personnel et d'heures d'ouverture.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, répond qu'il y avait un poste à Cully qui a dû être abandonné en raison de besoin de place de la commune de Bourg-en-Lavaux. Un nouveau bureau sera opérationnel très prochainement à Rieux un jour par semaine, en l'occurrence le mardi et en principe de 16h à 18h, comme auparavant à Cully. Le poste de Chexbres, situé dans le bâtiment de la COOP à Praz-Routoz, est ouvert le mardi et le jeudi de 15h30 à 18h30, comme indiqué en page 39 du Rapport de gestion.

Madame Natacha Huser demande s'il serait possible d'avoir, dans ce Rapport de gestion, une liste des abréviations avec quelques explications ce qui rendrait sa lecture plus simple pour des novices. De plus, elle demande si ce Rapport de gestion est accessible au public.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, remercie Madame Huser pour sa remarque et demande à ce que cette liste des abréviations figure dans le prochain Rapport de gestion. Il précise que ce Rapport de gestion est mis en ligne sur le site de l'APOL et il est en lien sur les sites des communes.

La parole n'est plus demandée.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport relatif au Préavis N° 02/2017 et il est procédé au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis N° 02/2017 – Rapport de gestion 2016 présenté par le Comité de direction,
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

par 16 voix à l'unanimité, aucune abstention et aucune voix contraire,

**d'approuver** tel que présenté le Rapport de gestion 2016 de l'Association Police Lavaux (APOL)

**7. PREAVIS N° 03/2017 – PREAVIS RELATIF AUX COMPETENCES FINANCIERES DU COMITE DE DIRECTION EN MATIERE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES POUR LA LEGISLATURE 2016-2021**

Chacun a reçu le Préavis N° 03/2017 et le Rapport de la Commission de gestion correspondant. Il n'est pas procédé à leur relecture.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le Préavis et/ou le Rapport de la Commission de gestion.

Personne ne demandant la parole, le Président invite Madame Gross à lire les conclusions du Rapport de la Commission de gestion.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport relatif au Préavis N° 03/2017 et il est procédé au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis N° 03/2017 du Comité de direction, relatif aux compétences financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2016-2021
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

par 16 voix à l'unanimité, aucune abstention et aucune voix contraire,

**d'approuver** tel que présenté le Préavis 03/2017 de l'Association Police Lavaux (APOL)

**8. PREAVIS N° 04/2017 – PREAVIS RELATIF A L'AUTORISATION GENERALE DE PLAIDER A ACCORDER AU COMITE DE DIRECTION POUR LA SUITE DE LA LEGISLATURE 2016-2021**

Chacun a reçu le Préavis N° 04/2017. Il n'est pas procédé à sa relecture.

Monsieur Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, demande à Madame Florence Gross de donner lecture du Rapport de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le Préavis et/ou le Rapport de la Commission de gestion.

Personne ne demandant la parole, le Président invite Madame Gross à lire les conclusions du Rapport de la Commission de gestion.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport relatif au Préavis N° 04/2017 et il est procédé au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis N° 04/2017 du Comité de direction, relatif à une autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la suite de la législature 2016-2021
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

par 15 voix à la majorité, une abstention et aucune voix contraire,

**d'approuver** tel que présenté le Préavis 04/2017 de l'Association Police Lavaux (APOL)

**9. PREAVIS N° 05/2017 – PREAVIS RELATIF AUX RETRIBUTIONS DU COMITE DE DIRECTION POUR LA SUITE DE LA LEGISLATURE 2016-2021**

Chacun a reçu le Préavis N° 05/2017 et le Rapport de la Commission de gestion correspondant. Il n'est pas procédé à leur relecture.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le Préavis et/ou le Rapport de la Commission de gestion.

Personne ne demandant la parole, le Président invite Madame Gross à lire les conclusions du Rapport de la Commission de gestion.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport relatif au Préavis N° 05/2017 et il est procédé au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis N° 05/2017 du Comité de direction, relatif aux rétributions du Comité de direction pour la suite de la législature 2016-2021
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

par 16 voix à l'unanimité, aucune abstention et aucune voix contraire,

**d'approuver** tel que présenté le Préavis 05/2017 de l'Association Police Lavaux (APOL)

#### **10. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION**

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, informe que le Comité de direction s'est déjà réuni quelque fois afin d'unifier le règlement de police sur les six communes desservies par la police intercommunale. Dans un premier temps, ce règlement de police sera validé par les Municipalités. Les Présidents des conseils communaux devront nommer une commission et une information générale sera donnée aux six commissions afin que chacun bénéficie de la même information. Après nous aurons un retour et un préavis commun sera établi pour tous les conseils communaux. Selon le planning actuel, ce préavis devrait voir le jour à fin 2017, début 2018. Des informations seront données à la prochaine séance du Conseil intercommunal APOL.

Une Commission du personnel APOL a été nommée et, lors de sa réunion, plusieurs demandes ont été formulées, notamment la semaine de 40 heures (actuellement 42 heures). Lorsque l'on regarde les 9 autres polices intercommunales du Canton, les horaires oscillent entre 40 heures et 41 heures et demie. Nous sommes les seuls au plafond de 42 heures. Nous allons donc établir, sous réserve de l'approbation du Conseil intercommunal APOL, la semaine de 40 heures dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, ce qui peut s'insérer dans le budget en prenant différentes options au niveau du personnel, notamment lors des rotations des brigades et par l'engagement d'un ETP supplémentaire, ce qui devenait dans tous les cas indispensable au niveau des tâches administratives de l'APOL.

L'adoption préalable aussi de 5 semaines de vacances pour 2018, dont il sera tenu compte dans le budget 2018 et le Préavis correspondant, toujours sous réserve de l'approbation par le Conseil intercommunal. Ce ne sont que des informations pour que le Conseil intercommunal sache que des choses se préparent et une communication sera aussi faite au personnel.

Des demandes ont aussi été faites au niveau des salaires, de l'adaptation du tableau du niveau des classes, etc.. Tout ceci est à l'étude et ne verra le jour qu'en 2018.

L'enjeu futur, au niveau de la police intercommunale, est évidemment le renouvellement du contrat de prestations liant les six communes qui va bientôt être d'actualité. Nous défendons le 5<sup>ème</sup> processus et si vous lisez le rapport de gestion de la page 44 à la page 60 c'est le travail que fait APOL pour nos communes. Donc la police de proximité est non seulement nécessaire, mais nous y tenons. Ce sera l'enjeu pour renouveler le contrat dans la période 2019-2020 pour 2021.

Un changement important va arriver également : c'est le remplacement du Commandant Eugène Chollet qui arrive à la retraite. Aucune date n'est encore fixée, mais c'est une préoccupation pour le Comité de direction qui y travaille.

Le Président du Comité de direction remercie la Commission de gestion pour tout le travail accompli et remercie également le Conseil intercommunal d'avoir approuvé les Préavis.

Il félicite Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, qui a été élue brillamment en tant que députée régionale à l'Assemblée cantonale. Elle reçoit de chaleureux applaudissements du Conseil intercommunal.

## 11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Monsieur Emmanuel Hug demande si, au niveau du règlement de police, cela se passe aussi au niveau des autres polices intercommunales du canton. Tout doit-il se mettre en ordre au niveau du canton ?

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, précise que tous les règlements communaux ont été repris au niveau des six communes et tout a été « lissé » de manière à avoir un règlement communal qui convienne à tout le monde, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Le règlement a été présenté au Service juridique cantonal qui l'a approuvé.

Madame Claudia Ricci Bovier demande s'il serait possible de recevoir les documents par mail, par souci d'économie de papier. Le Président prend bonne note de cette remarque.

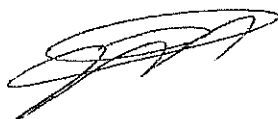
Le secrétaire, Monsieur Michel Guex, rappelle cependant que les convocations, ainsi que les budgets et les comptes, doivent obligatoirement être expédiés par courrier postal aux membres du Conseil intercommunal.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président remercie l'audience et clôt la séance. Le secrétaire passe ensuite au contre-appel.

La séance est levée à 20h45.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président



Olivier Paschoud

Le Secrétaire



Michel Guex